



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction du Développement

Sous-direction de l'Environnement

Affaire suivie par : B. Drevon
Poste: 80-98

2011-CP-3715

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 1 juillet 2011

**BRUITPARIF
COTISATION 2011**

Politique sectorielle	Aménagement et Environnement
Secteur d'intervention	Environnement
Programme	Lutte contre la pollution
Données financières	CP2011
Montant actualisé	65 000 €
Montant déjà engagé	44 190 €
Montant disponible	20 810 €
Montant réservé pour ce rapport	20 000 €

BRUITPARIF, association type loi de 1901 à but non lucratif créée en 2004, est l'observatoire du bruit en Ile-de-France. Ses missions consistent à mesurer l'environnement sonore, accompagner les politiques publiques et sensibiliser les acteurs franciliens dans le domaine du bruit.

Par délibération du 25 novembre 2005, le Conseil général a décidé d'adhérer à cet organisme dont les travaux intéressent le territoire yvelinois.

Le budget annuel de la structure est composé à près de 85% par des dépenses de fonctionnement.

Par ordre d'importance, les ressources financières de BRUITPARIF proviennent en 2011 de :

- Conseil régional d'Ile-de-France (1 335 600 €) en augmentation de 49,7% par rapport à 2010 ;
- Etat (120 000 €) en diminution de 61% par rapport à 2010 ;
- autres collectivités dont le département des Yvelines (337 800 €) stable par rapport à 2010 ;
- acteurs économiques (55 000 €) ;
- autres revenus dont les prestations de services, subventions à l'emploi, etc (14 850 €).

Le budget de fonctionnement de BRUITPARIF pour 2011 est de 1 863 253 € contre 1 577 960 € en 2010 (+ 18%). L'augmentation s'explique principalement par le lancement d'un programme d'étude sur les ondes

électromagnétiques financé entièrement par le Conseil Régional (335 600 €). Le programme d'action 2011 de BRUITPARIF marque aussi un important développement de la surveillance du bruit aérien (projet SURVOL) dans le cadre de la constitution d'un réseau de surveillance francilien. A ce titre, BRUITPARIF prévoit le déploiement de 3 stations dans les Yvelines :

- à Conflans-Sainte-Honorine ;
- à Bonnelles ;
- à Vélizy-Villacoublay, à proximité de l'aérodrome militaire de Villacoublay.

Des mesures ponctuelles de bruit seront également menées par BRUITPARIF, en lien avec les Direction générale et Direction de la sécurité de l'aviation civile (DGAC-DSAC Nord), sur l'aéroport de Toussus-le-Noble.

Pour l'année 2011, BRUITPARIF propose à tous les départements de contribuer à ces missions d'intérêt général (fonctionnement de la structure et développement du réseau régional), pour 20 000 € contre 22 000 € les trois années précédentes. Les actions d'intérêts particuliers sont financées par les membres de BRUITPARIF qui les demandent. Aucune action de ce type n'est envisagée pour les Yvelines.

A titre indicatif, le programme 2011 de BRUITPARIF fait apparaître les chiffres suivants d'équipement en stations de surveillance du bruit :

Département	Stations fixes existantes	Stations en projet pour 2011
Paris	5**	4
Hauts-de-Seine	3	0
Seine-Saint-Denis	5	2
Val-de-Marne	0	7*
Seine-et-Marne	0	4
Essonne	1	2
Val d'Oise	0	5
Yvelines	0	3

* réseau départemental financé par le Conseil général du Val de Marne.

** La ville de Paris a mis plusieurs stations à disposition de BRUITPARIF.

Ce tableau fait apparaître que les Yvelines ne disposent pas de stations fixes de surveillance. Cette situation s'explique en partie par des problèmes techniques rencontrés sur un projet de station fixe à Vélizy-Villacoublay et qui ont retardé son implantation. Par ailleurs, une station de mesure semi-mobile est utilisée ponctuellement par BRUITPARIF à Conflans-Sainte-Honorine.

Le développement du réseau de mesure francilien est marqué par un premier effort d'équipement qui a été affecté à la surveillance des bruits d'infrastructure de transport (surtout routiers) dont l'enjeu est plus fort en zone dense de l'agglomération francilienne. Une seconde phase d'équipement est en cours pour la surveillance des bruits d'aéronefs, qui impactent plus la frange urbaine des départements de grande couronne, associée en particulier aux aéroports de Roissy et d'Orly.

Le Département des Yvelines prenant en compte l'intérêt général d'un réseau mutualisé de surveillance du bruit, je vous propose de répondre favorablement à l'appel à cotisation pour 2011 à hauteur de 20 000 € en demandant à BRUITPARIF de réaliser dans les meilleurs délais les 3 stations de surveillance prévues pour les Yvelines.

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :